



VEILLER À LA PROTECTION DU PUBLIC.
PROMOUVOIR UNE INDUSTRIE DE CONFIANCE.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE, MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE - NATIONALE	1
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
ORGANIGRAMME	5
À PROPOS DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE	6
PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES	7
PORTRAIT STATISTIQUE DES PERMIS DÉLIVRÉS PAR LE BSP	8
FAITS SAILLANTS 2020-2021	10
Direction, Information et traitement des permis.....	12
Direction, Affaires juridiques	16
Accès à l'information.....	19
Direction, Enquêtes et inspections.....	20
Direction, Finances et administration.....	22
PERSPECTIVES 2021-2022.....	24
ÉTATS FINANCIERS	26

La présente publication a été réalisée par le Bureau de la sécurité privée (le «BSP»).

Vous y trouverez le rapport annuel 2020-2021 du BSP, des statistiques et des renseignements sur l'organisme et l'industrie de la sécurité privée.

Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

**MONSIEUR
FRANÇOIS PARADIS**

Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Je vous présente le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2021.

Ce rapport présente les résultats obtenus par l'organisation en fonction de ses engagements et de sa mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

Original signé

Geneviève Guilbault

**MADAME
GENEVIÈVE GUILBAULT**

Vice-première ministre du Québec,
ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région
de la Capitale-Nationale

Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame la vice-première ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Il consiste en la somme du travail de l'ensemble des membres du personnel qui ont pris part à la réalisation des activités tout au long de l'année.

À ma connaissance, et compte tenu des outils dont dispose le BSP pour valider ses données, ce rapport annuel :

- décrit fidèlement sa mission, ses valeurs organisationnelles et ses orientations;
- présente une synthèse de ses réalisations;
- contient des données conformes et fiables.

Je suis satisfait des pratiques et méthodes de travail qui ont été utilisées pour produire ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-première ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Martin Régimbald
Montréal, juin 2021



C'EST AVEC PLAISIR
QUE JE VOUS PRÉSENTE
LE RAPPORT ANNUEL
2020-2021 DU BUREAU
DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE.
CETTE RÉTROSPECTIVE
ANNUELLE PRÉSENTE
LE BILAN DES ACTIVITÉS,
DES RÉSULTATS
OBTENUS ET DU
TRAVAIL EFFECTUÉ PAR
L'ÉQUIPE DU BSP.

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À titre de président du conseil d'administration, je suis honoré et privilégié de pouvoir compter sur l'appui des membres du conseil d'administration du BSP ainsi que ses employés afin de collaborer à notre mission de protection du public. Qui aurait pu imaginer que nous aurions à gérer une situation extraordinaire de pandémie telle que nous l'avons connue au cours des derniers mois? Suivant l'adoption du décret déclarant l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec, c'est l'ensemble de l'industrie de la sécurité privée qui s'est mobilisée et organisée afin de contribuer à l'effort collectif et jouer un rôle-clé auprès de la population et notamment des travailleurs essentiels dès le début de cette crise. Rappelons qu'une disposition de la *Loi sur la sécurité privée* et ses règlements («LSP») autorise le Bureau de la sécurité privée à délivrer un permis temporaire d'agent à un demandeur pour exercer une activité de sécurité privée dans certains cas particuliers, notamment celui d'une pandémie. Conséquemment, les besoins de main-d'œuvre des titulaires de permis d'agence en gardiennage ont été criants et ont eu pour effet de maintenir tout au long de cette période une forte demande de permis auprès du Bureau. Fort de son équipe exceptionnelle, le Bureau a dû relever de nombreux défis et mettre en place une série de mesures exceptionnelles pour assurer une continuité des services en toute sécurité tout en répondant à une forte augmentation de demandes de permis.

Par ailleurs, le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée* est entré en vigueur le 21 octobre 2020. Je tiens à saluer l'implication de l'ensemble de mes collègues du conseil d'administration à l'égard des travaux préparatoires qui ont mené à ces demandes et ultimement, à ces modifications réglementaires.

Un des objectifs du conseil d'administration pour la prochaine année est de poursuivre les grandes orientations et la vision conformément au plan stratégique 2020-2022 tout en veillant au respect du cadre législatif dans l'ensemble de nos actions et décisions.

Après une décennie d'activités dans l'arrondissement de Saint-Laurent, le bureau du BSP est déménagé en juillet 2020. Situé au 1611, boulevard Crémazie Est depuis quelques mois, il s'agit d'un nouvel environnement professionnel qui jouit d'une situation géographique avantageuse, accessible, à proximité des transports en commun et qui offre un milieu de qualité afin d'attirer de nouveaux talents. En terminant, je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble de mes collègues du conseil d'administration, la direction et les employés du BSP qui m'épaulent dans mes fonctions de président. Je vous invite donc à parcourir ce rapport annuel et à nous adresser toute question ou précision concernant ce dernier.

Je vous souhaite une bonne lecture et au plaisir de contribuer à notre mission de protection du public!

MARTIN RÉGIMBALD
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MONTRÉAL, JUIN 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE A TENU SIX RÉUNIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2020-2021. CELUI-CI EST COMPOSÉ DE ONZE MEMBRES DONT LE MANDAT EST D'UNE DURÉE DE TROIS ANS.

Voici la présentation des membres du conseil d'administration du BSP au 31 mars 2021 :

Quatre administrateurs nommés par la ministre de la Sécurité publique (dont un issu du milieu policier) :

Monsieur Clément Robitaille
Ministère de la Sécurité publique

Madame Isabelle Boudreault
Sûreté du Québec

Madame Sylvie Archambault
École de criminologie,
Université de Montréal

Madame Fanie-Claude Brien
Cégep de Saint-Hyacinthe

Sept membres désignés par les associations¹ représentatives de la sécurité privée reconnues par la ministre de la Sécurité publique :

Monsieur Martin Régimbald
Président du conseil d'administration du BSP
Association des transporteurs de valeurs

Monsieur Dany Laflamme
Association provinciale des agences de sécurité

Monsieur Claude Sarrazin
Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec

Monsieur Sylvain Roy
Corporation des Maîtres-Serruriers du Québec

Monsieur Jean Rho
Conseil régional - section Québec de l'Association canadienne de la sécurité

Monsieur Sylvain-Rock Plante
Vice-président du conseil d'administration du BSP
Syndicat des Métallos

Monsieur Félixpier Bergeron
Regroupement des gestionnaires en sécurité interne

¹ Une association peut demander le statut d'association représentative de la sécurité privée en adressant un avis écrit à la ministre de la Sécurité publique, tel que prévu dans la *Loi sur la sécurité privée*.



JE SUIS TRÈS HEUREUX
DE VOUS PRÉSENTER
LE RAPPORT ANNUEL
DU BUREAU DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE POUR
L'EXERCICE FINANCIER
DU 1^{ER} AVRIL 2020
AU 31 MARS 2021.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En dépit de la crise sanitaire qui continue de sévir au Québec et partout dans le monde au moment d'écrire ces lignes, la pandémie a été synonyme de nombreux défis, de renouveau et d'adaptation pour le BSP. Il n'en demeure pas moins qu'elle représente une occasion sans pareil d'innover par des processus automatisés et de saisir les opportunités qui feront avancer notre organisme.

Dans ce rapport, vous remarquerez l'important travail effectué dans un but constant d'amélioration et d'optimisation des capacités organisationnelles du BSP. Les intervenants du milieu de la sécurité privée ont été très sollicités tout au long de l'exercice, une réalité qui s'est transposée à l'égard du volume de demandes soumises à l'ensemble de nos services. Conséquemment, notre équipe a travaillé, entre autres, au déploiement de différentes solutions Web pour que les demandeurs puissent procéder à leurs demandes en ligne.

Interpellé à différentes reprises par les médias, le BSP a saisi l'opportunité de véhiculer sa mission de protection du public, d'informer la population à l'égard des obligations et des conditions à satisfaire par les titulaires de permis ainsi qu'expliquer l'encadrement légal existant au Québec en vertu de la LSP.

Dans la poursuite de nos actions et de nos efforts visant l'application de la LSP, le BSP salue l'entrée en vigueur le 21 octobre 2020 du *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée*. Nous sommes confiants que ces modifications réglementaires vont contribuer à préciser certains aspects de la LSP favorisant et clarifiant son application.

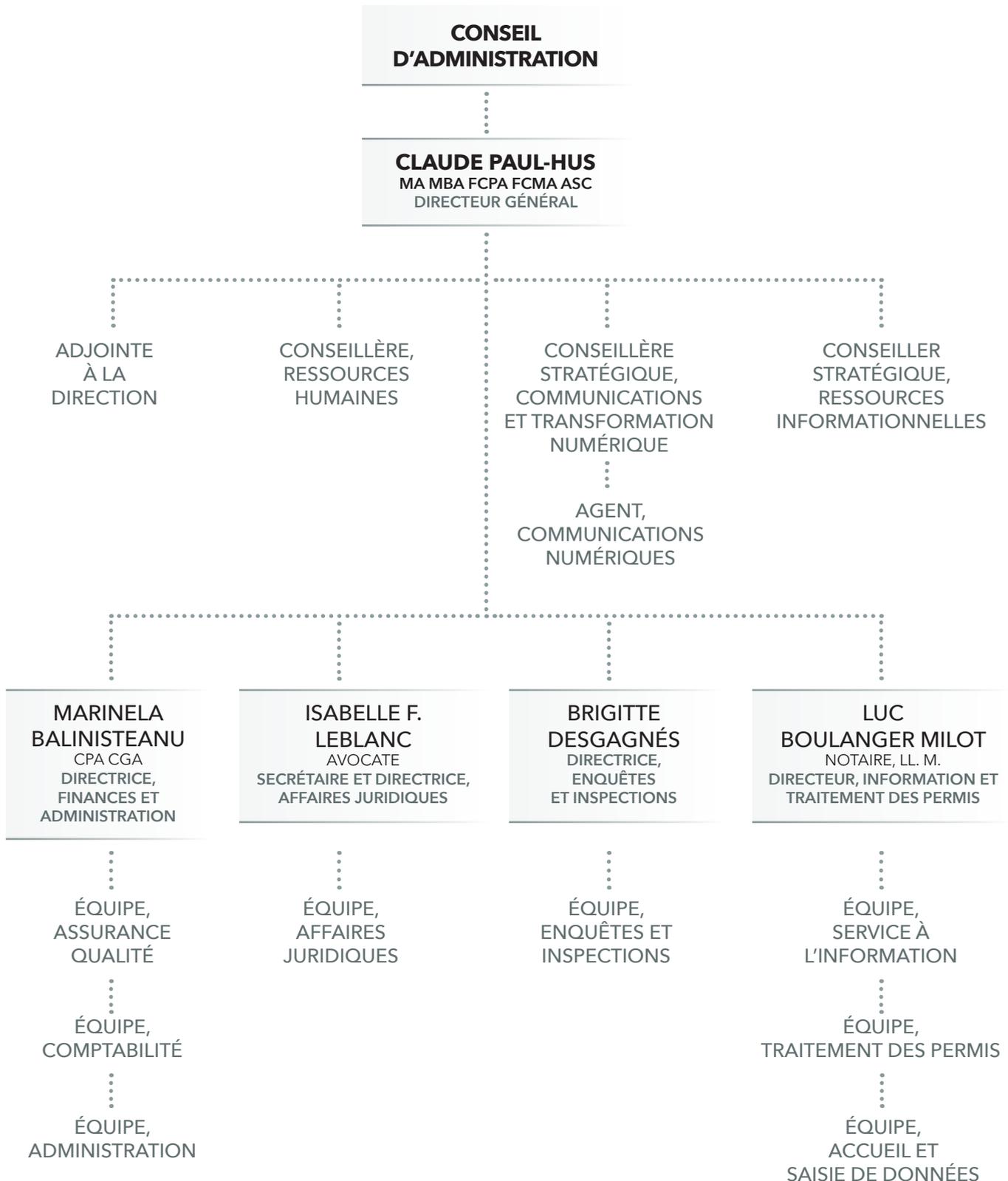
Au cours de l'exercice, le BSP a déménagé ses bureaux dans un tout nouvel environnement. Nous sommes ravis de pouvoir offrir ce milieu professionnel davantage attrayant pour la mobilisation de nos ressources et le recrutement de nouveaux candidats. Le BSP pourra compter sur cet avantage afin de renforcer sa marque employeur. Notons que la pandémie a motivé l'adoption d'une gestion agile et adaptée à un contexte de travail hybride auprès de nos ressources humaines afin de préserver leur santé et leur sécurité.

En terminant, la contribution des membres de la direction et de l'ensemble des employés a été au cœur de toutes les réalisations présentées dans les résultats de ce rapport. Je suis fier du travail accompli par l'équipe de direction et de nos employés. Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur confiance, leur appui ainsi que leur engagement constant à prioriser au cœur des décisions, notre mission de protection du public.

CLAUDE PAUL-HUS, MA MBA FCPA FCMA ASC
DIRECTEUR GÉNÉRAL
MONTRÉAL, JUIN 2021

ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF

AU 31 MARS 2021



À PROPOS DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Créé en 2010 suivant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sécurité privée* et ses règlements, le BSP est l'organisme d'autoréglementation régissant l'industrie de la sécurité privée au Québec.

Le Bureau a pour mission de **veiller à la protection du public**.

À cette fin, le Bureau voit à l'application de la LSP et de ses règlements, délivre des permis d'agence et des permis d'agent, traite les plaintes qu'il reçoit contre les titulaires de permis, dispense la formation aux représentants des titulaires de permis d'agence, favorise la cohérence des actions des intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique et peut donner son avis à la ministre sur toute question que celle-ci peut lui soumettre en matière de sécurité privée.

LES POUVOIRS CONFÉRÉS AU BSP :

- Contrôler l'accès au droit d'offrir et d'exercer une activité de sécurité privée;
- Encadrer et surveiller l'offre et l'exercice des activités de sécurité privée;
- Mener des enquêtes et des inspections.

LA SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE ET SES RÈGLEMENTS

Entrée en vigueur dans son intégralité le 22 juillet 2010, la LSP a balisé les exigences relatives à l'accès à la carrière et les moyens de rehausser le niveau d'intégrité et de professionnalisme de l'industrie de la sécurité privée au Québec.

Les activités de sécurité privée suivantes sont assujetties à la LSP: le gardiennage, l'investigation, la serrurerie, les systèmes électroniques de sécurité, le convoyage de biens de valeur et le service conseil en sécurité.

LE PERMIS EST OBLIGATOIRE

Toute personne souhaitant exercer une activité de sécurité privée ou toute entreprise souhaitant offrir une ou plusieurs activités de sécurité privée doit être titulaire d'un permis de la catégorie requise et en maintenir la validité en respectant les obligations prévues à la LSP et ses règlements en tout temps.

LES CONDITIONS OBLIGATOIRES À SATISFAIRE POUR OBTENIR UN PERMIS ET MAINTENIR SA VALIDITÉ

- Être âgé d'au moins 18 ans (**agent**);
- Formation obligatoire selon la catégorie de l'activité de sécurité privée (**agent**);
- Normes de comportement à respecter en tout temps (**agent**);
- Absence d'infraction criminelle en lien avec l'activité de sécurité privée (**agent - agence**);
- Bonnes mœurs (**agent - agence**);
- Assurance responsabilité et cautionnement (**agence**).

PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Répartition des effectifs au 31 mars 2021	
Secteurs d'activités	Année 2020-2021
Direction générale	6
Direction, Finances et administration	15
Direction, Affaires juridiques	7
Direction, Enquêtes et inspections	10
Direction, Information et traitement des permis	28
TOTAL	66

Au 31 mars 2021, le Bureau de la sécurité privée comptait un total de 66 employés à l'emploi, dont cinquante-huit (58) personnes ayant un statut permanent et huit (8) personnes ayant un statut contractuel en raison de remplacement de congé de maternité ou dû à la situation liée à la pandémie.

OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DE QUALITÉ

Au cours de la dernière année, le BSP a déménagé ses bureaux administratifs afin d'offrir un milieu de vie renouvelé et de qualité. À proximité de différents services et des transports en commun, ce nouvel environnement professionnel est lumineux, ergonomique et agréable.

RÉDUIRE LE ROULEMENT DE PERSONNEL

Considérant l'exercice précédent, le BSP s'était fixé comme objectif, entre autres, d'améliorer son taux de roulement volontaire de personnel. À cet égard, le BSP a diminué son taux de roulement de moitié comparativement à l'année précédente en enregistrant un taux de 9,5% pour l'exercice 2020-2021.

MISER SUR L'AGILITÉ DES ÉQUIPES ET LE TÉLÉTRAVAIL

Force est de constater que depuis un an, la pandémie de la COVID-19 a changé notre façon de travailler. Que ce soit du côté employeur ou du côté employé, tous ont vécu des défis d'adaptation de taille en composant avec la réalité du télétravail et de la pandémie. L'ensemble des services ont dû revoir l'organisation de leur travail afin de composer avec cette nouvelle dynamique, de répondre efficacement à la demande et de maintenir le service aux demandeurs et aux titulaires de permis.

ACCREDITATION SYNDICALE

Depuis le 3 février 2021, tous nos salariés au sens du Code du travail, à l'exclusion du poste d'adjoint(e) à la direction et des postes liés à la Direction générale, sont maintenant représentés par le syndicat des employées et des employés professionnels et de bureau, section locale 571, SEPB CTC-FTQ.

SONDER LA SATISFACTION DE NOS EMPLOYÉS ET VEILLER À UNE AMÉLIORATION CONTINUE

Le BSP souhaite offrir un cadre stimulant aux employés afin qu'ils puissent s'épanouir et cultiver la satisfaction au travail. Le service des ressources humaines a sollicité les employés afin de participer à un sondage de satisfaction à l'égard de différents thèmes liés à notre nouveau milieu de travail, l'engagement et la satisfaction des employés du BSP. Un taux de participation de 95% fut enregistré.

PORTRAIT STATISTIQUE EXERCICE 2020-2021

PERMIS D'AGENT DÉLIVRÉS PAR LE BSP

Secteurs d'activités	Permis réguliers d'agent		Permis temporaires d'agent	
	2020 - 2021 ²	2019 - 2020	2020 - 2021	2019 - 2020
Gardiennage	9 168	9 157	13 581	714
Permis temporaire en gardiennage (pandémie)	-	-	13 561 ³	-
Investigation	549	374	20	38
Serrurerie	257	192	34	108
Systèmes électroniques de sécurité	1 257	1 210	-	-
Convoyage de biens de valeur	502	373	36	148
Service conseil en sécurité	52	27	-	-
Supérieur immédiat ⁴	50	56	-	-
TOTAL	11 835	11 389	13 671	1 008

PERMIS D'AGENCE DÉLIVRÉS PAR LE BSP

Secteurs d'activités	Permis d'agence	
	2020 - 2021 ⁵	2019 - 2020
Gardiennage	130	51
Investigation	69	27
Serrurerie	131	61
Systèmes électroniques de sécurité	469	262
Convoyage de biens de valeur	5	2
Service conseil en sécurité	21	13
TOTAL	825	416

Traitement des dossiers d'inspections et d'enquêtes

	2020 - 2021	2019 - 2020
Ouverture de dossiers au BSP	929	499
Nombre de plaintes reçues de l'externe	161	199
Constats d'infraction délivrés par le DPCP	36	91

² Ces statistiques représentent le nombre total de permis d'agent délivrés par le BSP pour chacune des catégories d'activité de sécurité privée au cours de l'exercice incluant les nouveaux permis et les renouvellements de permis d'agent. Rappelons qu'en vertu de l'article 21 de la *Loi sur la sécurité privée*, un « permis d'agent est délivré ou renouvelé pour cinq ans lorsque les conditions prescrites par la loi ou par un règlement pris pour son application sont satisfaites. »

³ Cette statistique représente le nombre total de nouveaux permis temporaires en gardiennage (pandémie) délivrés par le BSP au cours de l'exercice 2020 - 2021. À noter qu'en plus de ce nombre (13 561), le BSP a procédé à 7 530 renouvellements de permis temporaires en gardiennage (pandémie).

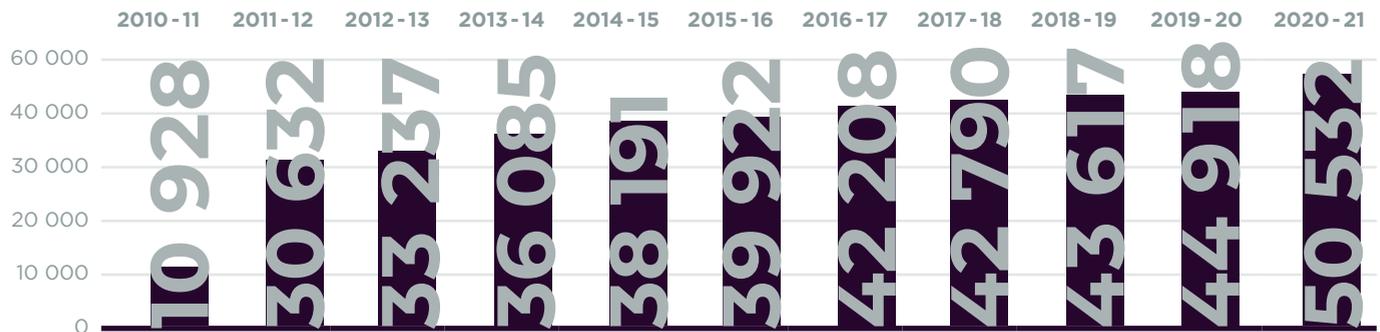
⁴ Supérieur immédiat: Toute personne qui agit à titre de supérieur immédiat d'agents de sécurité, sans elle-même exercer une activité de sécurité privée, doit être titulaire d'un permis de supérieur immédiat. Cette personne sera exemptée de démontrer qu'elle a réussi une formation obligatoire et le permis qui lui sera délivré sera sans droit d'exercice.

⁵ Ces statistiques représentent le nombre total de permis d'agence délivrés par le BSP pour chacune des catégories d'activité de sécurité privée au cours de l'exercice incluant les nouveaux permis et les renouvellements de permis d'agence. Rappelons qu'en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la sécurité privée*, un « permis d'agence est délivré ou renouvelé pour trois ans lorsque les conditions prescrites par la loi ou par un règlement pris pour son application sont satisfaites. »

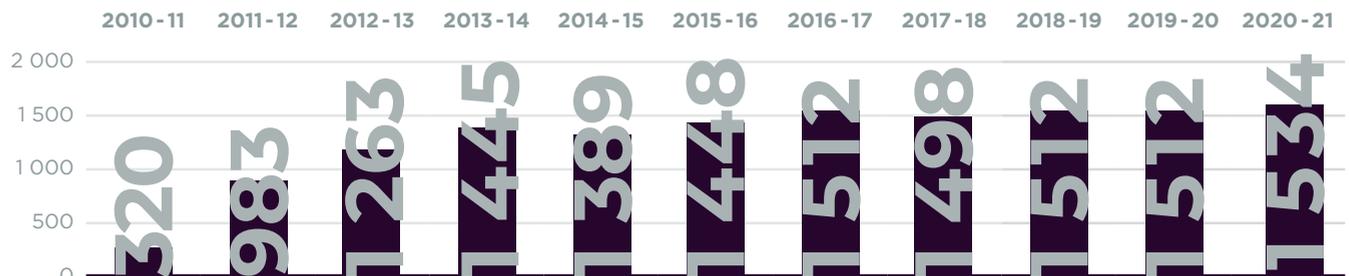
PORTRAIT STATISTIQUE TITULAIRES DE PERMIS VALIDES AU QUÉBEC

(ÉVOLUTION ET PORTRAIT STATISTIQUE DE 2010⁶ À 2021)

PERMIS D'AGENT VALIDES



PERMIS D'AGENCE VALIDES



⁶ 2010: L'entrée en vigueur de la *Loi sur la sécurité privée* et ses règlements au Québec.

FAITS SAILLANTS

2020-2021

DES MESURES EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE

Le Bureau de la sécurité privée a activé une cellule de crise dès l'adoption du décret déclarant l'état d'urgence par le gouvernement du Québec. L'objectif de ce comité était de doter le BSP d'un plan permettant d'arrimer les directives, de tirer profit et de maximiser la communication et la technologie, de procéder à l'évaluation de risques et de mobiliser les ressources afin d'organiser et de maintenir la continuité des services auprès des demandeurs et titulaires de permis de façon sécuritaire. Respectant les consignes sanitaires en vigueur, le bureau d'accueil du BSP est demeuré fermé aux visiteurs depuis l'annonce de l'état d'urgence et la majorité des employés ont été dépêchés en télétravail. Afin d'assurer la santé et la sécurité des employés durant la COVID-19, la direction du BSP et le service des ressources humaines ont mis en place des pratiques sanitaires rigoureuses afin d'assurer la poursuite des activités de l'organisme.

UN VOLUME EXCEPTIONNEL DE DEMANDES

Dès le début de la crise, l'industrie de la sécurité privée, notamment le secteur du gardiennage, fut inscrite sur la liste officielle des services essentiels afin de contribuer auprès de la population et à l'effort collectif du Québec. Conséquemment, le BSP a réagi diligemment en vertu de l'article 17 du *Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée* en autorisant la délivrance du permis temporaire d'agent aux personnes qui souhaitaient exercer une activité de sécurité privée requise dans le contexte de la pandémie et contribuer à rassurer la population.

Maintenant le respect des critères d'obtention d'un permis temporaire en gardiennage (pandémie) prévus à la LSP, le Bureau a délivré 13 561 permis de ce type au terme de l'exercice 2020-2021. La durée de validité d'un permis temporaire étant de 120 jours, le BSP a procédé à plusieurs renouvellements de permis temporaires en gardiennage (pandémie) afin de répondre aux besoins liés à la crise. Ce volume de demandes s'est ajouté à toutes les autres demandes et renouvellements auquel le BSP procède normalement.

LA GESTION DES TÂCHES ET PRIORITÉS DES ÉQUIPES

Tout au long de l'exercice 2020-2021, la priorité du BSP a été de maintenir nos services tout en répondant au volume élevé de demandes et de renouvellements. Pour ce faire, les équipes de direction ont uni leur force et prêté mains fortes à différents moments de l'année au traitement des demandes.

DES PROJETS EN CHANTIERS

Nous misons sur l'optimisation de nos processus et de nos services notamment par la mise en œuvre de projets d'automatisation. À cet égard, l'équipe responsable du portail d'automatisation des processus agence a repris la gestion du projet à la fin de l'exercice et planifie son déploiement par étapes en 2021. Certains processus liés aux demandeurs et aux titulaires de permis d'agent ont été automatisés, notamment en introduisant un formulaire interactif de demande de permis temporaire en gardiennage (pandémie). Un important projet de revitalisation du système téléphonique du BSP est en chantier et a comme objectif d'améliorer son efficacité et le service auprès des demandeurs et des titulaires de permis. Le BSP a créé la section spécifique «Faire une demande en ligne» sur le bspquebec.ca, mettant de l'avant une procédure simplifiée et un formulaire de demande en ligne pouvant être transmis par lien de téléchargement. Cette section en ligne a été bonifiée dans le temps afin de répondre au volume élevé de demandes et suivant les commentaires et l'expérience utilisateur transmise par les demandeurs.



LE RESPECT, LA CONFORMITÉ ET LA SENSIBILISATION EN VERTU DE LA LSP

La direction des enquêtes et inspections a poursuivi ses activités et ses interventions ayant comme objectif d'assurer la conformité des personnes et des entreprises assujetties à la LSP. Les enquêteurs - inspecteurs ont composé avec les mesures sanitaires et les restrictions liées à la pandémie. Dans ce contexte particulier, l'équipe de la direction des enquêtes et inspections a mis de l'avant son rôle d'accompagnement et de sensibilisation à l'égard des personnes assujetties à la *Loi sur la sécurité privée*.

INTERVENTIONS DU BSP DANS LES MÉDIAS

Organisme d'autoréglementation régissant les six secteurs d'activité de l'industrie de la sécurité privée au Québec, le Bureau de la sécurité privée a été interpellé à différentes reprises, notamment dans le cadre de la crise sanitaire. Ces interventions ont permis, entre autres, d'informer et de rappeler la mission du BSP de protection du public ainsi que les obligations et les conditions à satisfaire pour exercer une activité de sécurité privée ou pour offrir un service de sécurité privée au Québec.

UNE NOUVELLE ADRESSE : LE 1611, BOULEVARD CRÉMAZIE EST

Le Bureau de la sécurité privée a déménagé ses bureaux administratifs le 10 juillet 2020. Facilement accessible en transport en commun (lignes de métro orange et bleue), à proximité des autoroutes Métropolitaine, la 15 et la 25, ce nouvel environnement professionnel offre un milieu de vie de qualité et de nombreux avantages. L'ergonomie des nouveaux bureaux, la luminosité et le design épuré aux couleurs du BSP sont certes des atouts afin d'offrir un milieu de vie professionnel des plus intéressants pour l'équipe du BSP. Certes, un point distinctif qui vient s'ajouter à la marque employeur de l'organisme.

L'ENTRÉE EN VIGUEUR LE 21 OCTOBRE 2020 DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée* est entré en vigueur le 21 octobre 2020. Ces modifications s'appliquent autant pour les titulaires de permis d'agent que les titulaires de permis d'agence. Les équipes du BSP ont été mises à contribution afin d'apporter les modifications à nos processus internes, assurer la formation aux employés et les communiquer aux titulaires de permis ainsi qu'aux écoles de formation.

PARTICIPATION AUX AUDIENCES PUBLIQUES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RÉALITÉ POLICIÈRE

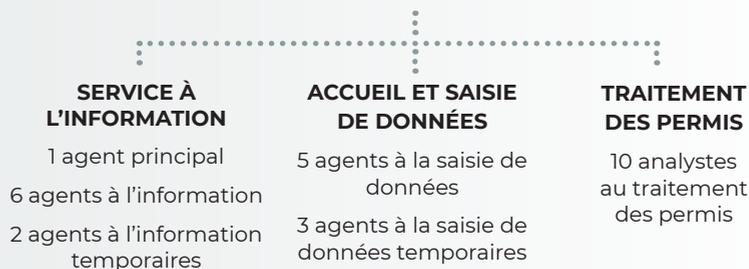
Le BSP a été invité à participer à la démarche de réflexion initiée par le gouvernement du Québec sur la réalité policière au Québec. À cet égard, le Bureau de la sécurité privée a produit et présenté un document à l'attention du Comité consultatif. Parmi les avenues envisagées, on y retrouve des pistes de réflexions quant au partage des responsabilités entre la sécurité publique et la sécurité privée. Le BSP a participé aux audiences publiques du Comité consultatif sur la réalité policière le 7 décembre 2020.

DIRECTION, INFORMATION ET TRAITEMENT DES PERMIS

La direction de l'information et du traitement des permis contribue à assurer l'amélioration continue des processus et des services offerts afin de répondre, de traiter et de soutenir les demandeurs, les titulaires et les intervenants.

RESSOURCES

LUC BOULANGER MILOT, NOTAIRE, LL. M.
DIRECTEUR, INFORMATION ET TRAITEMENT DES PERMIS



MANDATS

- Assurer un service à l'information de première ligne de qualité;
- Assurer la réception et la conformité des demandes avec les directives en vigueur;
- Traiter et délivrer des permis d'agent et d'agence conformément à la LSP et ses règlements.

RESPONSABILITÉS

- Assurer l'amélioration continue des processus et l'optimisation du service à l'information, le suivi et les délais de traitement des demandes et des dossiers;
- Offrir un service à l'information et un service de traitement des permis efficaces;
- Veiller au respect des procédures et des critères légaux lors de la délivrance des permis.

FAITS SAILLANTS

Déploiement et maintien du télétravail

Conformément à la liste des services essentiels identifiés par le gouvernement du Québec, le BSP a pu maintenir et poursuivre ses services. Toutefois, comme de nombreuses organisations, la majorité des effectifs s'est convertie en télétravail et un nombre restreint d'employés a pu poursuivre ses activités au bureau tout en respectant les règles sanitaires. Cette réorganisation de la force de travail a été réussie grâce à l'effort collectif de la direction et de tous les employés du BSP. Nous tenons à souligner le support démontré par les équipes de toutes les directions qui ont prêté main-forte aux opérations en cette période singulière.

Gestion d'un volume exceptionnel de demandes

L'exercice 2020-2021 a été une période très achalandée pour l'ensemble des services du BSP et particulièrement la direction de l'information et du traitement des permis. Une forte proportion des demandes a été transmise en ligne par le biais de son site, bspquebec.ca. Afin d'innover et de poursuivre la transition vers le numérique, un projet pilote a été déployé et mis en ligne pour faciliter le processus de la demande de permis temporaire en gardiennage (pandémie) tant pour les demandeurs que le BSP.

DIRECTION, INFORMATION ET TRAITEMENT DES PERMIS

Les données suivantes témoignent du niveau d'achalandage du BSP pour la période visée en comparaison avec l'exercice précédent :

SERVICE EN LIGNE (BSPQUEBEC.CA)

229 936

visiteurs ont consulté le site (+52%)

1 506 962

pages ont été consultées (+66,4%)

100 222

visiteurs ont consulté la page
« Faire une demande en ligne »

217 758

consultations de la page
« Mon Dossier » (+100%)

147 067

consultations de la page du
« Registre des titulaires de permis » (+10%)

Les modifications réglementaires de la *Loi sur la sécurité privée*

L'entrée en vigueur le 21 octobre 2020 du *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée* a permis de procéder à la mise à jour de nombreux dossiers de titulaires de permis et d'assurer la conformité de ceux-ci. La collaboration des intervenants du milieu de la sécurité privée nous a permis une transition harmonieuse vers ce nouveau cadre réglementaire.

Le *bspquebec.ca*

L'industrie de la sécurité privée a été très sollicitée depuis le début de la crise sanitaire au Québec. La direction de l'information et du traitement des permis a connu une année extrêmement achalandée. Un nombre exceptionnel de demandes transmises notamment en raison de la pandémie a généré un volume élevé d'appels téléphoniques, de courriels et une augmentation considérable de visites sur le *bspquebec.ca*. Depuis le début de cette crise sanitaire, la section « Faire une demande en ligne » du *bspquebec.ca* demeure un vecteur d'information essentiel ainsi qu'une plateforme en ligne où les demandeurs et les titulaires de permis peuvent compléter et transmettre leurs demandes. Soulignons que plusieurs employés supplémentaires ont été embauchés afin de pourvoir à cette période exceptionnelle.

PORTRAIT STATISTIQUE

INFORMATION ET TRAITEMENT DES PERMIS

LE BSP A DÉLIVRÉ 25 506 PERMIS D'AGENT LORS DE L'EXERCICE 2020 - 2021.
PAR AILLEURS, ON DÉNOMBRAIT 50 532 PERMIS D'AGENT VALIDES EN CIRCULATION
AU 31 MARS 2021 CORRESPONDANTS À UNE AUGMENTATION DE 12,5% PAR RAPPORT
À L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

Permis d'agent de sécurité privée				
Catégorie	Permis valides au 31 mars 2021*	Permis délivrés*	Permis révoqués*	Permis réguliers non-renouvelés
Gardiennage	41 850	22 749	5 506	1 227
Investigation	1 852	569	144	85
Serrurerie	798	291	50	31
Systèmes électroniques de sécurité	4 424	1 257	763	180
Convoyage de biens de valeur	1 246	538	197	54
Service conseil en sécurité	203	52	12	7
Supérieur immédiat	159	50	22	0
TOTAL	50 532	25 506	6 694	1 584

* Inclus les permis réguliers et les permis temporaires, dont les 13 561 permis temporaires en gardiennage (pandémie).

Détails - Permis d'agent de sécurité privée						
Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués			
	Nouveaux permis (réguliers et temporaires)	Renouvellements de permis régulier	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Décès du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée
Gardiennage	18 415	4 334	4 376	644	22	464
Investigation	221	348	93	47	2	2
Serrurerie	74	217	39	7	2	2
Systèmes électroniques de sécurité	511	746	663	90	2	8
Convoyage de biens de valeur	169	369	144	50	1	2
Service conseil en sécurité	10	42	9	3	0	0
Supérieur immédiat	46	4	18	4	0	0
TOTAL	19 446	6 060	5 342	845	29	478

PORTRAIT STATISTIQUE INFORMATION ET TRAITEMENT DES PERMIS

LE BSP A DÉLIVRÉ 186 NOUVEAUX PERMIS D'AGENCE, LORS DE L'EXERCICE 2020-2021. PAR AILLEURS, ON DÉNOMBRAIT 1 534 PERMIS D'AGENCE VALIDES EN CIRCULATION AU 31 MARS 2021 CORRESPONDANTS À UNE AUGMENTATION DE 1,5% PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

Permis d'agence de sécurité privée				
Catégorie	Permis valides au 31 mars 2021	Permis délivrés	Permis révoqués	Permis non-renouvelés
Gardiennage	201	130	20	7
Investigation	113	69	8	5
Serrurerie	232	131	16	12
Systèmes électroniques de sécurité	936	469	81	43
Convoyage de biens de valeur	9	5	1	0
Service conseil en sécurité	43	21	0	4
TOTAL	1 534	825	126	71

Détails - Permis d'agence de sécurité privée					
Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués		
	Nouveaux permis	Renouvellements de permis	Pour non paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée
Gardiennage	67	63	8	4	8
Investigation	16	53	4	3	1
Serrurerie	13	118	9	7	0
Systèmes électroniques de sécurité	83	386	30	34	17
Convoyage de biens de valeur	1	4	1	0	0
Service conseil en sécurité	6	15	0	0	0
TOTAL	186	639	52	48	26

DIRECTION, AFFAIRES JURIDIQUES

La direction des affaires juridiques joue un rôle de premier plan en contribuant à l'interprétation et au renforcement du cadre législatif et réglementaire de l'industrie de la sécurité privée.

RESSOURCES

ISABELLE F. LEBLANC, AVOCATE
SECRÉTAIRE ET DIRECTRICE, AFFAIRES JURIDIQUES



MANDATS

- Appliquer et veiller au suivi rigoureux de la *Loi sur la sécurité privée* et de ses règlements;
- Voir au respect du cadre légal inhérent aux pratiques et processus d'affaires;
- Consolider l'interprétation de la Loi en respect de l'évolution jurisprudentielle.

RESPONSABILITÉS

- Étude et traitement des demandes de certains permis eu égard aux critères légaux prévus à la Loi;
- Analyse des demandes non conformes et, le cas échéant, rendre les décisions de refus de délivrance, de non-renouvellement, de suspension ou de révocation de permis;
- Traitement des dossiers visant les dérogations relatives aux normes de comportement;
- Gestion du processus d'évaluation des demandes de reconnaissance de formations autres que celles prévues au règlement en cette matière;
- Évaluation et proposition au ministère de la Sécurité publique de modifications législatives et réglementaires.

FAITS SAILLANTS

Modification du *Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée*

Le 21 octobre 2020 entraînent en vigueur des modifications importantes au *Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée*. Un apport particulier et soutenu de la direction des affaires juridiques fut nécessaire afin d'outiller et guider tant les ressources internes du BSP que les intervenants externes dans l'application des nouveaux critères y étant contenus.

Exercer un rôle-conseil de premier plan en contexte de pandémie

La direction des affaires juridiques joue en permanence un rôle-conseil déterminant auprès du conseil d'administration, de la direction générale et des différents départements du BSP. En contexte de pandémie, cette dernière a redoublé d'efforts afin d'appuyer et légitimer rapidement les décisions devant être prises en contexte de crise, dans un but d'optimisation de l'ensemble de nos processus internes afin de pourvoir aux nombreuses demandes émanant notamment des permis temporaires pandémie. Plusieurs processus ont été modifiés mais toujours en respectant les politiques et procédures d'encadrement instaurées au cours des années précédentes afin de maintenir une rigueur constante dans le traitement des dossiers d'agents et d'agences ainsi que dans l'ensemble des activités de l'organisme.

Consolider l'interprétation de la LSP et collaborer au renforcement du cadre législatif

Toujours à l'affût de l'évolution jurisprudentielle en constante mouvance quant à l'application de la LSP, et respectueuse des jugements des tribunaux, la direction des affaires juridiques continue de positionner le BSP quant à certaines interprétations qu'elle doit donner à l'intention du Législateur en pareille matière. La direction joue d'ailleurs un rôle de premier plan auprès du ministère de la Sécurité publique quant à ses recommandations dans le développement et la mise à jour de la LSP et ses règlements afin que l'encadrement soit adapté aux besoins réels et aux préoccupations de l'industrie encore en croissance.

PORTRAIT STATISTIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

DÉCISIONS DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE DÉFAVORABLES À L'OCTROI OU AU MAINTIEN DE PERMIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021.

Permis d'agent de sécurité privée	
Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Refus reliés aux antécédents	204
Refus reliés aux antécédents et aux bonnes mœurs	43
Refus relié aux antécédents et au statut au Canada (7)	1
Refus reliés aux antécédents et à la formation	4
Refus relié aux antécédents et aux exigences d'un permis temporaire	1
Refus reliés aux bonnes mœurs	16
Refus relié aux bonnes mœurs et à la formation	1
Refus reliés au statut au Canada (7)	132
Refus reliés à l'emploi incompatible	8
Refus reliés à l'emploi incompatible et à la formation	2
Refus reliés à la formation	184
Refus reliés à la formation et au statut au Canada (7)	6
Refus reliés aux exigences d'emploi pour obtenir un permis temporaire	16
Décisions défavorables au maintien de permis	
Révocations reliées aux antécédents	118
Révocations reliées aux antécédents et aux bonnes mœurs	82
Révocations reliées aux bonnes mœurs	30
Révocation reliée aux bonnes mœurs et au statut au Canada (7)	1
Révocations reliées au statut au Canada (7)	163
Révocations reliées à l'emploi incompatible	6
Révocations reliées aux exigences d'emploi pour maintenir un permis temporaire	74
Révocations reliées aux normes de comportement (8)	5
Suspensions reliées aux normes de comportement (8)	15
Décisions défavorables au renouvellement d'un permis valide	
Refus reliés aux antécédents	6
Refus reliés au statut au Canada (7)	2
Refus reliés au non-respect des critères légaux pour le maintien d'un permis temporaire	4
TOTAL DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES POUR LES AGENTS	1 124

⁷ Le 21 octobre 2020, est entré en vigueur le Règlement modifiant le *Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée* ((2020) 40B G.O. II, 4181B), et par le fait même une nouvelle condition de délivrance et de maintien en vigueur d'un permis d'agent, par l'application de l'article 19(5) de la *Loi sur la sécurité privée*, et 12.1 (1) du *Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée*, qui prévoit que la personne qui demande un permis d'agent doit avoir la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail délivré par l'autorité canadienne compétente en matière d'immigration.

⁸ En 2020-2021 les motifs de suspensions ou de révocations reliées aux normes de comportement visaient les dérogations suivantes : usage d'un langage offensant, manque de respect ou de politesse, consommation ou être sous l'influence d'alcool ou d'une substance pouvant produire l'affaiblissement des facultés lors de l'exercice des fonctions, refus de s'identifier, recours à une force plus grande que nécessaire, menaces, intimidation, détention illégale d'une personne, manque de compétence et professionnalisme, négligence, manque de loyauté, situation de conflit d'intérêts, pratiques frauduleuses ou illégales, vol, sollicitation ou acceptation de sommes d'argent dans l'exercice des fonctions.

Permis d'agence de sécurité privée

Décisions défavorables à l'octroi de permis

Refus reliés aux antécédents	3
Refus relié à l'assurance/cautionnement	1
Refus reliés à l'assurance, au cautionnement, et au document constitutif	2
Refus relié au cautionnement	1
Refus relié aux renseignements sur les personnes liées	1

Décisions défavorables au maintien de permis

Suspensions reliées à l'assurance	42
Suspension reliée au cautionnement	1
Suspension reliée à l'assurance, au cautionnement et à l'omission de remplacer le représentant	1
Suspensions reliées aux renseignements sur les personnes liées	2
Révocation reliée aux antécédents	1
Révocations reliées aux bonnes mœurs	2
Révocations reliées à l'assurance	21
Révocations reliées au changement d'entité légale	2

TOTAL DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES POUR LES AGENCES

80

CONTESTATIONS ET CONTRÔLES JUDICIAIRES AU 31 MARS 2021

Contestations au Tribunal administratif du Québec (TAQ)

Contestations au TAQ d'une décision du BSP	23
Décisions rendues par le TAQ	
Décisions du BSP maintenues	3
Décision rejetant une demande de sursis par le demandeur	1
Décision accordant une demande de sursis par le demandeur	1
Décision rejetant une demande de suspension par le demandeur	1
TOTAL	6
Désistements	16
Causes pendantes	18

Demande de contrôle judiciaire devant la Cour supérieure du Québec

Nouveau pourvoi en contrôle judiciaire	0
--	---

Demande d'appel d'une décision en contrôle judiciaire devant la Cour d'appel du Québec

Nouveau recours d'appel	1
Décision rendue par la Cour d'appel du Québec	
Permission d'appeler d'un jugement de la Cour supérieure - Accordée	1

Recours en mandamus devant la Cour supérieure du Québec

Cause pendante	1
Cause en délibéré	1

ACCÈS À L'INFORMATION

Le Bureau de la sécurité privée est assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (la «Loi sur l'accès») en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité privée*. Ainsi, le bilan présenté est réalisé conformément aux dispositions prévues au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 2) («Règlement sur la diffusion»).

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

En 2020-2021, le Bureau de la sécurité privée a reçu 42 demandes d'accès à l'information. De ce nombre, 36 concernaient l'accès à des renseignements personnels, 5 concernaient l'accès à des documents relatifs aux différentes activités du BSP, et 1 concernait un document qui n'est ni un document du BSP, ni un renseignement personnel détenu par le BSP.

Traitement détaillé des demandes	Exercice 2020 - 2021
Accès à la totalité des documents ou des renseignements demandés	34*
Demandes partiellement acceptées	5
Demandes refusées	2
Demandes annulées	2
Demande en cours de traitement au 31 mars 2021	0
TOTAL	43

* Ce nombre inclut une (1) demande qui était en traitement au 31 mars 2020.

Les 43 demandes qui ont donné lieu à une réponse pour la période de référence ont été traitées dans un délai moyen de 6 jours, et 6 de ces demandes l'ont été dans un délai de 10 jours ou plus. Ces demandes ont donc été traitées à l'intérieur du délai de 20 jours, à l'exception de 2 demandes où le BSP s'est prévalu de la possibilité d'obtenir un délai additionnel de 10 jours, conformément à la Loi sur l'accès. Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Les articles suivants de la Loi sur l'accès ont été invoqués pour motiver un refus total ou une acceptation partielle: l'article 9 concernant les notes personnelles, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autre document de même nature, l'article 14 concernant le fait que des renseignements forment la substance du document, l'article 15 concernant les documents qui requièrent calcul ou comparaison de renseignements, l'article 28 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique, l'article 42 concernant la précision de la demande, l'article 47 concernant des documents non détenus par le BSP ou dont l'existence ne peut être confirmée, ainsi que les articles 53, 54 et 59 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels.

Aucune décision de la responsable de l'accès aux documents n'a fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information depuis le 1^{er} avril 2020. Le nombre de recours pendants en révision au 31 mars 2021 est au nombre de 2 et 1 a fait l'objet d'une entente.

DIFFUSION DES DOCUMENTS

Conformément à l'article 4 du Règlement sur la diffusion, le BSP diffuse sur son site Web (<https://www.bspquebec.ca/fr/31/acces-a-l-information>) les informations prévues à cet article qui s'appliquent à lui.

COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'est réuni une fois au cours de cette période. Les points saillants des travaux du comité pour l'année 2020-2021 sont notamment la gestion des risques informatiques et la cybersécurité, le maintien d'une communication interne portant sur la protection des renseignements personnels, la gestion des accès aux documents au sein de l'organisation, la formation des membres du personnel concernant les renseignements personnels, ainsi que la révision de directives portant sur les renseignements personnels.

DIRECTION, ENQUÊTES ET INSPECTIONS

La direction des enquêtes et inspections contribue à l'accomplissement de la mission du BSP de protection du public.

L'équipe d'enquêteurs-inspecteurs travaille partout au Québec afin de sensibiliser et d'assurer le respect de l'application de la *Loi sur la sécurité privée* et de ses règlements par des inspections et des interventions ainsi que de procéder à toute enquête relative à un manquement à la LSP et ses règlements, sur réception d'une plainte ou de leur propre initiative.

RESSOURCES

BRIGITTE DESGAGNÉS

DIRECTRICE, ENQUÊTES ET INSPECTIONS



MANDATS

- Assurer le respect et l'application de la LSP et de ses règlements dans le cadre d'une activité ou d'une offre de services de sécurité privée;
- Procéder à des interventions d'inspections de lieux où une activité de sécurité privée est offerte ou exercée et tous lieux présentant des motifs raisonnables de croire qu'une telle activité est exercée ou un service de sécurité privée est offert;
- Initier des enquêtes lors d'existence de motifs raisonnables de croire à un manquement à la LSP ou à un de ses règlements, ou sur réception d'une plainte du public.

RESPONSABILITÉS

- Traitement et suivi des plaintes ou de toutes informations reçues;
- Inspections auprès des agences qui offrent un service de sécurité privée, des agents qui exercent une activité de sécurité privée et des employeurs qui ont à leur service des employés exerçant une telle activité de sécurité privée;
- Enquêtes sur les infractions commises en contravention de la Loi et de ses règlements;
- Sensibilisation et accompagnement des titulaires de permis à l'égard de la LSP et de ses règlements et de leurs obligations envers le BSP.

FAITS SAILLANTS

Informer et sensibiliser les titulaires de permis et les personnes assujetties à la LSP et ses règlements

Au cours de l'exercice, la direction des enquêtes et inspections a dû composer avec les restrictions sanitaires et les différentes mesures en vigueur pour chacune des régions. Malgré le contexte de la pandémie, l'équipe d'enquêteurs-inspecteurs a été présente sur le terrain tout en respectant les consignes sanitaires. En lien avec notre mission de protection du public, la direction des enquêtes et inspections a planifié différentes activités d'inspections priorisant les lieux susceptibles d'y retrouver des titulaires de permis ou des personnes exerçant une activité de sécurité privée assujettie à la LSP. En raison du contexte exceptionnel, nos enquêteurs-inspecteurs ont priorisé une approche d'accompagnement auprès des personnes assujetties en dispensant de l'information à l'égard des obligations et des conditions à respecter en tout temps par un titulaire de permis d'agent et un titulaire de permis d'agence.

Veiller au respect et à l'application de la LSP et ses règlements

Le BSP a délivré 13 561 nouveaux permis temporaires en gardiennage (pandémie). Considérant le fait que ces titulaires de permis ne possédaient pas la formation obligatoire de gardiennage, le BSP a déployé, entres autres, des équipes d'enquêteurs-inspecteurs sur le terrain. Un des objectifs était de sensibiliser ceux-ci à l'égard

DIRECTION, ENQUÊTES ET INSPECTIONS

des normes de comportement à respecter en tout temps afin de maintenir la validité de leur permis. De plus, de nombreux rappels ont été effectués auprès des titulaires de permis d'agence en gardiennage à l'effet qu'un titulaire de permis temporaire doit, en tout temps, être sous la supervision d'un titulaire d'un permis régulier de gardiennage en vertu de l'article 19 du *Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée*.

Un mécanisme de plaintes disponible en ligne pour la protection du public

Au cours de l'exercice, la direction des enquêtes et inspections a révisé le formulaire de plaintes disponible au public sur le bspquebec.ca et le format pdf dynamique permet au plaignant de le remplir en ligne. Le mécanisme de traitement des plaintes du BSP veille à assurer un suivi adéquat et de qualité auprès du grand public et des intervenants du milieu de la sécurité privée. Quiconque est témoin d'une situation qui pourrait potentiellement contrevenir à la LSP ou à ses règlements pourrait déposer une plainte formelle de façon anonyme ou non auprès de la direction des enquêtes et inspections.

Données - Enquêtes et inspections	
Dossiers	Nombre
Plaintes reçues de l'externe	161
Dossiers initiés par la Direction, Enquêtes et inspections	768
TOTAL	929
Dossiers traités entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021	780
Dossiers toujours en traitement	149
Nature de dossiers	
Entreprises offrant un service de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agence valide	48
Personnes exerçant une activité de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agent valide	103
Employeurs ayant à leur service des personnes exerçant une activité de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agent valide	120
Normes de comportement	82
Inspections de conformité	485
Dossiers d'autres natures	91

Traitement des infractions pénales à la Loi et à ses règlements au 31 mars 2021	
Dossiers (Constats d'infraction ou RIG ⁹)	Nombre
Rapports d'infractions générales soumis au DPCP	31
Rapports d'infractions générales acceptés par le DPCP	30
Constats d'infractions délivrés par le DPCP	36
Nature des constats d'infractions délivrés ¹⁰	
Entreprises offrant un service de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agence valide	13
Personnes exerçant une activité de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agent valide	15
Employeurs ayant à leur service des personnes exerçant une activité de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agent valide	8

⁹ Les rapports d'infractions générales « RIG » émanent de dossiers travaillés pendant l'année fiscale 2020-2021.

¹⁰ Les dossiers soumis par le BSP au directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), passent diverses étapes de traitement avant l'émission d'un constat d'infraction au contrevenant. Les dossiers peuvent se cumuler d'une année à l'autre. Les chiffres présentés ici sont le reflet réel du statut des dossiers en date du 31 mars 2021.

DIRECTION, FINANCES ET ADMINISTRATION

La direction Finances et administration est responsable d'assurer la fiabilité et la gestion des ressources financières, des ressources matérielles et documentaires. Assurant un contrôle de qualité dans l'ensemble des opérations, elle joue un rôle de premier plan.

RESSOURCES

MARINELA BALINISTEANU, CPA, CGA
DIRECTRICE, FINANCES ET ADMINISTRATION



MANDATS

- Gérer l'ensemble des opérations de nature budgétaire et financière;
- Assurer le respect de la conformité;
- Veiller à la gestion et à la pérennité de la documentation;
- Optimiser le système relatif aux opérations de façon continue.

RESPONSABILITÉS

- Gestion et optimisation des ressources financières;
- Mise en place de contrôles de qualité rigoureux et efficaces;
- Gestion documentaire;
- Mise à jour et optimisation des outils technologiques appropriés et performants.

FAITS SAILLANTS

Assurer un contrôle et une gestion diligente des ressources financières et matérielles

La direction des finances et de l'administration veille à une gestion diligente des finances du BSP. Tout au long de l'exercice, celle-ci assure une gestion responsable et transparente des ressources financières ainsi que le maintien d'un système de contrôle interne afin d'assurer la faisabilité des projets conformément aux impératifs du BSP. Responsable de la gestion des ressources matérielles de l'organisme, le télétravail a nécessité le déploiement de nombreuses ressources supplémentaires afin de maintenir le service aux demandeurs et aux titulaires de permis.

Optimiser nos processus pour soutenir la demande et maintenir un service de qualité

Dans le cadre de la situation particulière de la pandémie, le BSP a été confronté à de nombreux défis afin de maintenir le service aux demandeurs et aux titulaires de permis et de répondre au volume élevé de demandes.

La direction des finances et de l'administration, de concertation avec l'ensemble des directions, a identifié et implanté différentes solutions technologiques pour améliorer et automatiser certains processus. Les demandes de renouvellement de permis automatisées, les avis électroniques, le mode de paiement Interac ajouté et la bonification de services intégrés à la section Mon dossier du bspquebec.ca ne sont que quelques exemples.

Le bureau de l'accueil étant demeuré fermé aux visiteurs depuis le début de la crise sanitaire, cette direction a participé notamment à l'implantation d'une solution numérique pour veiller à la réception des demandes et à l'automatisation du formulaire du permis temporaire en gardiennage (pandémie) sur le site web bspquebec.ca.

PERSPECTIVES

2021-2022

LE BSP POURSUIVRA SES EFFORTS DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC, L'EXERCICE DE SON RÔLE DE RÉGULATEUR RÉGISSANT L'INDUSTRIE DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE ET LA SURVEILLANCE DE L'OFFRE ET L'EXERCICE DES ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ PRIVÉE.

SENSIBILISATION, APPLICATION ET RESPECT DE LA LSP

Tributaire de la situation et de l'évolution de la pandémie sévissant au Québec, le BSP suit de près les directives et les consignes sanitaires émises par le gouvernement du Québec et arrimera ses actions et ses interventions en respect de celles-ci.

La direction des enquêtes et inspections poursuivra son travail afin de veiller et de sensibiliser les personnes et les entreprises assujetties au respect de la LSP. Rappelons que l'une des pierres angulaires de la mission de protection du public du BSP réside dans la promotion du caractère professionnel des acteurs de l'industrie de la sécurité privée par l'imposition d'un seuil minimal de connaissances et compétences. Le permis temporaire en gardiennage (pandémie) consiste en une solution temporaire afin de répondre à la situation d'urgence qui perdure depuis plus d'un an.

Plusieurs milliers de personnes ont été et demeurent titulaires de permis temporaire en gardiennage (pandémie). Ceux-ci ont été initiés à une portion du métier dans le cadre de la crise sanitaire. Notons que pour l'exercice 2020-2021, on dénombre 1 312 titulaires de permis temporaires qui ont converti leur permis en un permis régulier en optant pour la complétion de leur formation en gardiennage. Une excellente nouvelle pour le milieu de la sécurité privée, notamment la catégorie d'activité de gardiennage: la rétention d'un bassin de titulaires de permis régulier d'agent formés et prêts à travailler.

OPTIMISATION CONTINUE DE NOTRE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Au cœur de nos priorités demeure l'amélioration continue du service à la clientèle. À cet égard, un projet d'optimisation de notre service téléphonique est en cours. La crise sanitaire et le volume élevé de demandes ont créé un fort achalandage de notre téléphonie. La refonte de notre système téléphonique est en cours et sera déployée au cours de l'exercice 2021-2022.

AUTOMATISATION DE NOS PROCESSUS

Le site web bspquebec.ca a été un vecteur d'information incontournable et une importante source de transactions pendant la crise sanitaire. Le service des communications veillera à l'amélioration continue de ce service essentiel en ce qui concerne l'expérience utilisateurs et l'accessibilité à l'information. Plusieurs améliorations seront disponibles comme par exemple l'utilisation de la signature électronique pour certaines demandes et la révision de nos formulaires en format éditable en ligne.

Au cours de l'exercice 2021-2022, un nouveau portail s'adressant aux titulaires de permis d'agence sera déployé par étapes sur le site bspquebec.ca. Le portail Accès Agence offrira plusieurs fonctionnalités, entre autres, la possibilité de compléter et de soumettre en ligne une nouvelle demande pour un nouveau demandeur. D'autres fonctionnalités liées à d'autres types de demandes suivront et seront déployées par la suite.

PERSPECTIVES

2021-2022

NOTORIÉTÉ

Le Bureau de la sécurité privée a été interpellé par certains médias au cours de la crise sanitaire. Le BSP et l'industrie de la sécurité privée ont été sous les projecteurs à quelques reprises. Présentant la mission de protection du public de notre organisme et son rôle d'autoréglementation régissant l'industrie de la sécurité privée, le BSP a souhaité expliquer et démontrer l'envergure et l'importance de cette industrie à la population. Le BSP sera proactif dans ses interventions afin de saisir les opportunités au passage afin de véhiculer sa mission, le cadre réglementaire de la LSP, son rôle et ses actions, le mécanisme de plaintes ainsi que les conditions et les obligations à satisfaire pour obtenir un permis au Québec.

Au cours de l'exercice 2021-2022, un plan de communication ayant comme principal objectif de miser sur la notoriété du BSP sera présenté au conseil d'administration pour approbation. La réalisation des différentes initiatives s'effectuera en respect de l'échéancier et du budget.

ATTRACTION ET RÉTENTION

Le contexte de la pandémie a fait en sorte de revoir l'organisation du travail afin d'assurer la santé et la sécurité de l'ensemble de nos employés et de respecter les consignes sanitaires. La reprise des activités avec la levée des restrictions consistera en un autre changement et de nouveaux défis. Nos bureaux physiques offrent un environnement ergonomique, lumineux et de qualité. Cette image actualisée et dynamique du BSP est vivifiante pour l'ensemble des employés et pour nos visiteurs.

Des initiatives seront proposées afin de promouvoir la mobilisation de nos ressources, d'encourager l'acquisition d'expérience et les connaissances nécessaires pour croître et miser sur la rétention de nos talents pour mobiliser notre équipe. Faire grandir et évoluer notre marque employeur.

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le Bureau de la sécurité privée est responsable de la préparation et de la présentation de ses états financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend les choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçus pour fournir une assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement en temps voulu et qu'elles sont dûment approuvées de manière à produire des états financiers fiables.

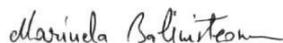
Le Bureau de la sécurité privée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'acquiesce de sa responsabilité à l'égard des états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction du BSP et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au conseil d'administration.

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. a procédé à l'audit de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Leur rapport expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.



Claude Paul-Hus,
MA MBA FCPA FCMA ASC
Directeur général



Marinela Balinisteanu,
CPA, CGA
Directrice, Finances
et administration

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Bureau de la sécurité privée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Bureau de la sécurité privée (ci-après « le Bureau »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'excédent accumulé lié aux activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Bureau conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence

significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Bureau ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Bureau.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Bureau;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Bureau à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal

Le 17 juin 2021

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	Budget	2021 Réel	2020 Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Permis (droits annuels) - agences	2 373 796	2 509 072	2 417 652
Permis (droits annuels) - agents	2 530 619	2 984 634	2 464 156
Vérifications sécuritaires	2 325 883	3 491 902	2 197 817
Autres	119 990	134 960	167 207
	7 350 288	9 120 568	7 246 832
Charges			
Salaires et charges sociales	3 953 986	4 535 200	3 720 949
Formation	29 031	3 788	13 720
Cotisations et associations professionnelles	17 038	16 196	14 376
Vérifications sécuritaires - Sûreté du Québec	1 869 045	2 968 909	1 505 002
Frais d'émission de permis	153 290	161 247	168 155
Services professionnels	496 723	696 489	520 793
Communications et informations	114 253	136 570	105 516
Charges locatives	412 568	293 093	351 866
Amortissement des immobilisations corporelles	268 786	218 358	165 277
Fournitures de bureau	54 799	57 059	65 709
Assurances	71 602	66 680	51 385
Frais bancaires et financiers	68 700	137 269	74 145
Frais de déplacement et de représentation	104 871	37 654	84 665
Location et entretien de l'équipement	34 530	29 293	31 135
Créances douteuses		166	107
Recouvrement de résiliation de bail			(84 000)
	7 649 222	9 357 971	6 788 800
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(298 934)	(237 403)	458 032

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

		2021	2020
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Solde au début	1 783 414	1 783 414	1 325 382
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(298 934)	(237 403)	458 032
Solde à la fin	1 484 480	1 546 011	1 783 414

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

VARIATION DE LA DETTE NETTE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	Budget	2021 Réal	2020 Réal
	\$	\$	\$
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(298 934)	(237 403)	458 032
Acquisition d'immobilisations corporelles		(855 792)	(774 844)
Acquisition d'actifs incorporels		(108 770)	(286 256)
Amortissement des immobilisations corporelles	268 786	218 358	165 277
	268 786	(746 204)	(895 823)
Acquisition de stock de fournitures		(24 628)	(18 439)
Consommation de stock de fournitures		26 943	17 104
Augmentation des dépôts et charges payées d'avance		(338 000)	(363 398)
Utilisation des dépôts et charges payées d'avance		360 889	360 888
	-	25 204	(3 845)
Diminution des actifs financiers nets	(30 148)	(958 403)	(441 636)
Actifs financiers nets au début	418 941	418 941	860 577
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin	388 793	(539 462)	418 941

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2021	2020
	\$	\$
<i>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</i>		
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(237 403)	458 032
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	218 358	165 277
Amortissement de l'avantage incitatif à la location reporté	(24 816)	
Diminution (augmentation) des autres débiteurs	(507 244)	4 634
Diminution (augmentation) du stock de fournitures	2 315	(1 335)
Diminution (augmentation) des dépôts et charges payées d'avance	22 889	(2 510)
Augmentation des produits de permis en traitement perçus par anticipation	519 740	932
Augmentation des produits reportés	325 456	97 303
Augmentation (diminution) des charges à payer	24 781	(2 637)
Augmentation dû à la Sûreté du Québec	107 620	54 197
Avantage incitatif à la location reporté	622 170	
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (a)	1 073 866	773 893
<i>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 103 805)	(524 934)
Acquisition d'actifs incorporels	(139 238)	(255 788)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 243 043)	(780 722)
<i>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</i>		
Dépôts à terme et flux de trésorerie liés aux activités de placement	2 000 000	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 830 823	(6 829)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 532 952	2 539 781
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	4 363 775	2 532 952
<i>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</i>		
Encaisse	1 863 775	2 032 952
Dépôts à terme	2 500 000	500 000
	4 363 775	2 532 952

(a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 37 657\$ (70 295\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020).
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2021

	2021	2020
	\$	\$
<i>ACTIFS FINANCIERS</i>		
Encaisse	1 863 775	2 032 952
Dépôt à terme, 0,61%, échéant en avril 2021 (0,81% à 1,85% au 31 mars 2020)	2 500 000	2 500 000
Autres débiteurs	540 310	33 066
	4 904 085	4 566 018
<i>PASSIFS</i>		
Produits de permis en traitement perçus par anticipation	1 156 472	636 732
Produits reportés	2 480 290	2 154 834
Charges à payer	723 742	977 442
Dû à la Sûreté du Québec (note 3)	485 689	378 069
Avantage incitatif à la location reporté	597 354	
	5 443 547	4 147 077
<i>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</i>	(539 462)	418 941
<i>ACTIFS NON FINANCIERS</i>		
Dépôts et charges payées d'avance (note 4)	117 170	140 059
Stock de fournitures	10 736	13 051
Immobilisations corporelles (note 5)	1 519 529	882 095
Actifs incorporels (note 6)	438 038	329 268
	2 085 473	1 364 473
<i>EXCÉDENT ACCUMULÉ (a)</i>	1 546 011	1 783 414

(a) L'excédent accumulé est lié en totalité aux activités.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Administrateur



Administrateur

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Le Bureau est un organisme public issu de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5)(ci-après « la Loi »).

Le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public.

Le Bureau est exonéré d'impôts sur les bénéfices selon le paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts (Québec). Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers du Bureau, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Bureau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Bureau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le Bureau comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Bureau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Bureau détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Constatation des produits

Produits de permis et de vérifications sécuritaires

Les produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits liés à la vérification sécuritaire sont comptabilisés au moment où la vérification est effectuée. Les sommes perçues d'avance liées à l'émission ou au renouvellement de permis sont comptabilisées aux passifs à titre de produits de permis en traitement perçus par anticipation. Les produits de permis (droits annuels) sont reportés aux passifs à titre de produits reportés et sont par la suite constatés aux résultats de façon linéaire sur les douze mois de la durée des permis.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité et que le Bureau a l'intention d'utiliser au cours du prochain exercice.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Bureau sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Il consiste principalement en stock de fournitures nécessaires à l'impression des permis.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque le Bureau reçoit des contributions sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels amortissables, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de la contribution.

- Amortissements :

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans
Équipement informatique, logiciels et équipement de développement	1 à 7 ans
Équipement de surveillance et de sécurité	5 ans
Kiosque	4 ans
Mobilier de bureau	3 et 10 ans

- Réduction de valeur :

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable ne contribue plus à la capacité du Bureau à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle ou à un actif incorporel amortissable est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles ou les actifs incorporels amortissables est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

En avril 2012, le Bureau a mis en place un régime de retraite simplifié à cotisations déterminées. Depuis avril 2017, le Bureau verse une contribution du même montant que la part de l'employé, jusqu'à un maximum de 5 % (9 % pour les cadres supérieurs) du revenu gagné de l'employé ayant au moins six mois d'ancienneté (le mois suivant l'embauche pour les cadres supérieurs). Au cours de l'exercice, le Bureau a versé 159 386 \$ à titre de contributions à ce régime de retraite (143 307 \$ en 2020).

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues avec des entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les opérations interentités conclues selon les modalités semblables à celles que les entités auraient déterminées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu de la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni. Dans le cours normal de son fonctionnement, le Bureau conclut de telles opérations avec la Sûreté du Québec, qui est une entité contrôlée par le gouvernement. Ces opérations sont présentées distinctement aux états financiers.

Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif relatif au bail est porté en diminution des charges locatives sur la durée restante du bail.

3. DÛ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Comme il est prévu à l'article 27 de la Loi, les demandes de vérification sécuritaire sont transmises à la Sûreté du Québec (SQ). La SQ facture ces services au Bureau sur une base mensuelle. Une provision est comptabilisée lorsque la vérification sécuritaire a été effectuée par la SQ mais que la facture n'a pas encore été obtenue.

4. DÉPÔTS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2021	2020
	\$	\$
Assurances payées d'avance	34 129	41 609
Autres	83 041	98 450
	117 170	140 059

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021				
	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives (a)	663 736	208 137	56 443		815 430
Équipement informatique et équipement de développement (a)	1 658 959	435 037	652 484		1 441 512
Équipement de surveillance et de sécurité	47 821	22 809	37 996		32 634
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	464 102	189 809	293 289		360 622
	2 847 177	855 792	1 040 212	—	2 662 757
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	56 443		56 443	39 011	39 011
Équipement informatique et équipement de développement	1 483 035		652 484	137 507	968 058
Équipement de surveillance et de sécurité	47 299		37 996	3 869	13 172
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	365 746		293 289	37 971	110 428
	1 965 082	—	1 040 212	218 358	1 143 228
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	607 293	208 137		39 011	776 419
Équipement informatique et équipement de développement	175 924	435 037		137 507	473 454
Équipement de surveillance et de sécurité	522	22 809		3 869	19 462
Kiosque					
Mobilier de bureau	98 356	189 809		37 971	250 194
	882 095	855 792	—	218 358	1 519 529

(a) Au cours de l'exercice, la société a effectué des améliorations locatives et a acquis de l'équipement informatique, dont un montant de 1 897 \$ est inclus dans les charges à payer (249 910 \$ au 31 mars 2020).

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	2020				
	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	56 443	607 293			663 736
Équipement informatique et équipement de développement	1 576 647	82 312			1 658 959
Équipement de surveillance et de sécurité	47 821				47 821
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	378 863	85 239			464 102
	2 072 333	774 844	—	—	2 847 177
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	46 129			10 314	56 443
Équipement informatique et équipement de développement	1 359 440			123 595	1 483 035
Équipement de surveillance et de sécurité	43 874			3 425	47 299
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	337 803			27 943	365 746
	1 799 805	—	—	165 277	1 965 082
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	10 314	607 293		10 314	607 293
Équipement informatique et équipement de développement	217 207	82 312		123 595	175 924
Équipement de surveillance et de sécurité	3 947			3 425	522
Kiosque					
Mobilier de bureau	41 060	85 239		27 943	98 356
	272 528	774 844	—	165 277	882 095

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

6. ACTIFS INCORPORELS

	2021				
	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels (a)	329 268	108 770	—	—	438 038
Amortissement cumulé					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	—	—	—	—	—
Valeur comptable nette					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	329 268	108 770	—	—	438 038

(a) Au cours de l'exercice, la société a engagé des dépenses capitalisables relativement au développement de logiciels. Aucun montant n'est inclus dans les charges à payer au 31 mars 2021 (30 468\$ au 31 mars 2020).

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

6. ACTIFS INCORPORELS (SUITE)

	2020				
	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	43 012	286 256	—	—	329 268
Amortissement cumulé					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	—	—	—	—	—
Valeur comptable nette					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	43 012	286 256	—	—	329 268

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Bureau est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement et de placement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Bureau.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Bureau utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Bureau est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Bureau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Bureau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres débiteurs, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Bureau.

Le solde des autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition du Bureau aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers du Bureau exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Bureau est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Bureau au risque de crédit :

	2021	2020
	\$	\$
Encaisse	1 863 775	2 032 952
Dépôts à terme	2 500 000	2 500 000
Autres débiteurs	540 310	33 066
	4 904 085	4 566 018

La direction du Bureau estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier du Bureau n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit. Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2021 et 2020 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Risque de marché

Les instruments financiers du Bureau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt :

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt :

Le Bureau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Bureau au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Le Bureau n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 mars 2020) n'aurait pas d'incidence significative sur le déficit (l'excédent) lié aux activités de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Bureau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Bureau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Bureau dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le Bureau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2021, les échéances contractuelles des passifs financiers du Bureau se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Charges à payer	518 078	193 238	12 321	105	723 742
Dû à la Sûreté du Québec	485 689				485 689
	1 003 767	193 238	12 321	105	1 209 431

8. ENGAGEMENTS

Le Bureau s'est engagé, en vertu de contrats échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2035, à verser une somme de 6 450 997 \$ pour la location de ses bureaux, l'impartition informatique, la téléphonie, les télécommunications ainsi que de l'équipement de bureautique. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 667 882 \$ en 2022, à 600 098 \$ en 2023, à 485 074 \$ en 2024, à 433 084 \$ en 2025 et à 400 320 \$ en 2026.

9. ÉVENTUALITÉS

Le Bureau fait présentement l'objet de deux poursuites d'un montant total d'environ 2 998 000 \$ dans le cadre de ses activités normales. Après la fin de l'exercice, le procès a eu lieu pour une des deux poursuites et les parties sont actuellement dans l'attente du jugement. La direction est d'avis que ces poursuites sont non fondées. De plus, le Bureau bénéficie d'une clause d'immunité prévue à l'article 68 de la Loi. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

**Veiller à la
protection
du public.**
Promouvoir
une industrie
de confiance.

Ce rapport est disponible sur le site internet du
Bureau de la sécurité privée à l'adresse: bspquebec.ca

Dépôt légal - 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-9820132-0-9 (version imprimée)
ISBN: 978-2-9820132-1-6 (version PDF)

ISSN: 1927-0763 (version imprimée)
ISSN: 1927-0771 (version PDF)

© Bureau de la sécurité privée

Tous droits réservés pour tous les pays.
La reproduction, par quelque procédé que ce soit, et la traduction, même
partielle, sont interdites sans l'autorisation du Bureau de la sécurité
privée.



1611, boulevard Crémazie Est, bureau 500, Montréal, (Québec) H2M 2P2
Téléphone : 514 748-7480 | Sans frais : 1 877 748-7483

bspquebec.ca